

BONNE RENTRÉE !

«Qu'est-ce que vous faites vous autres, au Québec, pendant l'été» demandait un Français à un Québécois. «Bof... ce jour-là, d'habitude, on va à la plage!» de répondre l'autre. Petite blague qu'on aurait envie d'appliquer à ce p'tit été qui s'achève; on n'a pas été très gâté par Dame Nature cette année. Celles et ceux qui sont revenus bronzés de vacances sont soupçonnés d'être allés ailleurs chercher leur *sun tan*!

N'empêche que pour plusieurs, les vacances semblent avoir été excellentes. Le plein d'énergie est refait et y'a de la santé dans l'air : on repart!

Comme l'annonçaient les bilans de l'exécutif et des divers comités du SPECA, déposés à la dernière assemblée de juin, l'année qui s'ouvre promet d'être remplie. Le SPECA sera interpellé par le

travail à mener en lien avec la révision de différentes politiques à caractère pédagogique (PIEA – PGP), – par une réflexion sur les moyens de pression qui nous seront nécessaires pour mener à terme, efficacement, la prochaine ronde de négociation – par l'action autour du dossier de la profession enseignante (avec objectif de rouvrir la négociation dès à présent sur le dossier de la tâche impliquant l'ajout de ressources dans le réseau) – sur le rassemblement de l'éducation, en janvier, si la FNEEQ peut mener à terme ce projet dont TOUS *disent du bien* sans vraiment s'impliquer beaucoup à l'exception de l'exécutif de la FNEEQ, principalement notre Jean Trudelle.

Sans compter toutes les autres *tâches programme* parfois indigestes, celles de l'aide à la réussite, de la politique d'assistance professionnelle et du quotidien. Il faudra apprivoiser, petit à petit, une nouvelle direction avec l'arrivée d'un nouveau DG peu familier avec le milieu.

Le menu est chargé, mais on va passer à travers. En attendant de s'y attaquer plus directement, l'exécutif du SPECA tient à souhaiter à tout le monde une excellente session, sur cette page d'abord, mais le plus tôt possible en personne. Le déjeuner de la rentrée aura lieu le mercredi 3 septembre au local du SPECA : on vous attend nombreux et nombreuses pour les becs de début de session.

À bientôt!
L'exécutif du SPECA



INVITATION

L'exécutif du SPECA tient à souhaiter à tout le monde une excellente session.

Notre brunch de la rentrée aura lieu

mercredi 3 septembre à 10h

au local du SPECA (G-1145).

On vous attend nombreux et nombreuses pour les becs de début de session.

Amenez les petits nouveaux...!

Les membres de l'exécutif vous y attendent!

... SOMMAIRE ...

- Bilan de l'assemblée syndicale. 2
- Le Colloque Femmes et pouvoir 4
- Nouvelle étude du professeur Léo-Paul Lauzon 5

Bilan de l'assemblée syndicale du 23 mai 2008

L'assemblée syndicale annuelle de fin d'année est toujours une occasion privilégiée pour faire le point sur l'état de la situation et les enjeux en cours et pour discuter et adopter une ligne de conduite pour l'année à venir.

Les états financiers du SPECA présentés par le trésorier et adoptés à l'unanimité sur proposition du comité des vérificateurs dénote une situation équilibrée de l'état des finances.

Le trésorier du SPECA a présenté l'état des revenus et dépenses du SPECA pour l'année 2006-2007 de même que le rapport des vérificateurs. Le rapport relate que les prévisions budgétaires ont en général été respectées. En conséquence les prévisions budgétaires pour l'année 2008-2009 qui furent également adoptées à l'unanimité ne comportent pas de modifications importantes par rapport à celle de l'exercice précédent. Une proposition fut également adoptée visant à baliser et encadrer la procédure de certaines transactions bancaires électroniques.

La présentation des bilans du Conseil exécutif ainsi que des représentants enseignants aux divers comités ou instances du Collège constitue toujours le moment fort de cette assemblée.

La présidente du SPECA exposa les principaux conflits et dossiers qui ont marqué l'année 2007-2008. Toujours sous le coup d'un ignoble décret et bien que le contexte politique et social n'ait pas été très rose, l'année fut marquée par quelques campagnes syndicales encourageantes, notamment au chapitre de la profession enseignante. De plus, la décision arbitrale ordonnant au Collège de nous rembourser la reprise des journées de grève constitue un pas important dans le rétablissement de notre plein droit de grève. La présidente fit également rapport des divers dossiers qui furent traités au local, notamment, la négociation d'une politique d'assistance professionnelle et l'application locale de la politique contre le harcèlement psychologique qui cause présentement de nombreux soucis dans nombre de syndicats de l'enseignement collégial. Enfin, fut chaleureusement souligné le départ de Lorraine, qui nous a quitté après 30 ans au service des membres et l'arrivée de notre nouvelle secrétaire : Suzie.

La présidente exposa aussi les défis et les enjeux qui nous attendent pour l'année 2008-2009 : notre contentieux avec le bureau de placement, l'ajustement de la politique contre le harcèlement psychologique, la lutte qu'il faudra mener pour que le rapport sur la profession enseignante se traduise par de réelles injections de

ressources enseignantes, l'arrivée d'un nouveau directeur général, la politique sur les TIC qu'il faudra bien un jour traiter, ainsi que les autres campagnes syndicales qu'il faudra mener, notamment, la préparation d'un rassemblement national de l'éducation.

La présidente du SPECA rappela enfin que les succès remportés au cours de l'année qui se terminait ne furent possibles que grâce à la solidarité de tous les membres du syndicat et particulièrement à la contribution et au dévouement des membres de tous les comités ainsi qu'à la collaboration de tous les RCD.

Dans le rapport du CRT, il fut fait état de la lourdeur accrue des dossiers à traiter et du contexte de judiciarisation de plus en plus fréquente de nos relations de travail.

Michel Desmarais présenta le rapport des activités de la CÉ et des positions qui furent défendues dans les divers dossiers pédagogiques conformément aux mandats de l'assemblée syndicale et plus particulièrement des difficultés éprouvées dans le dossier de l'aide à la réussite dont il a fallu renégocier les termes. Les rapports du Comité de santé et sécurité ainsi que du Comité de perfectionnement furent aussi adoptés. A suivi, une proposition visant à bonifier les montants alloués au perfectionnement, proposition adoptée à l'unanimité.

Après une présentation des enjeux et du contexte dans lequel se déroula la négociation du dossier récurrent de l'assistance professionnelle depuis de nombreuses années, une proposition d'entente sur une politique d'assistance professionnelle fut adoptée par l'assemblée.

L'assemblée adopta aussi l'entente intervenue entre le SPECA et le Collège concernant les budgets alloués au volet d'aide à la réussite. L'entente bonifie les ressources dont disposera la CÉ et le CRT pour soutenir les activités des départements au chapitre de l'aide à la réussite. Cette bonification résulte notamment des transferts fédéraux dans le secteur de l'éducation.

L'assemblée s'est terminée par les élections au Conseil exécutif du SPECA ainsi qu'à divers comités. Vous trouverez en annexe au présent compte rendu, la liste des membres des divers comités syndicaux et des représentants du SPECA pour l'année 2008.

Plus d'une centaine de membres ont participé à cette assemblée qui souligna la prise de retraite de 24 de nos membres. Le tout fut suivi par le traditionnel souper de homards. ■

Membres des comités et représentants du SPECA au divers comités du Collège pour l'année 2008-2009

Conseil exécutif :

Annette Gélinas (présidente), André Vincent (vice-président), Michel Desmarais (secrétaire), Yves Coutu (trésorier), Mohand Atroun (directeur), Stéphane Gill (directeur), Diane Labarre (directrice), Dominique Lussier (directrice), Nathalie Roussin (directrice)

Comité des relations du travail :

Yves Coutu, Annette Gélinas, Robert Thibault, Substituts : Stéphane Gill, Dominique Lussier

Comité technique sur la tâche :

Yves Coutu, Annette Gélinas, Dominique Lussier, Substitut : Stéphane Gill

Commission des études :

Pierre Bayard, Alain Bernier, Michel Desmarais, Jean-François Dubuc, Alain Forget, Lucie Paradis, André Martineau, Jean Karam, Marie-Hélène Lapointe, André Vincent

Comité de perfectionnement :

Diane Labarre, Andrée Dubreuil, Marlène Fréchette, François Journault, Raynald Pepin, Kay Powell, Colette Sigouin

Comité santé et sécurité au travail :

Mohand Atroun, Chantal Asselin, Hélène Forest, Denis Grondin

Conseil d'administration :

Annette Gélinas, André Vincent

Comité des usagers de la cafétéria :

Dominique Lussier. Substitut : Mohand Atroun

Comité d'accès à l'égalité :

Stéphane Gill

Comité d'aide au personnel :

Yves Coutu. Substitut : Annette Gélinas

Comité de recours en vertu de la PIEA (R-11) :

Jean Karam. Substitut : Dominique Lussier

Comité contre le harcèlement psych. :

Josée Déziel, Dominique Uhde. Personne ressource : Maria Baruffaldi

Comité contre le harcèlement sexuel :

Jocelyne Hénen. Personnes ressources : Maria Baruffaldi, Anne Pétrin

Comité contre l'homophobie :

Carole Potvin

Comité contre discrimination :

Marie-M. Poisson. Personnes ressources : Paule Mauffette, Carole Potvin

Comité environnement :

Michèle Clermont, Hélène Forest, Alice Marcotte, Marie-Michelle Poisson

Comité de veille interculturelle :

Nathalie Désilets, Édith Gaudet, Isabel Rodrigues

Application de la convention (griefs) :

Annette Gélinas

Dossiers assurance et régime de retraite :

Yves Coutu, Annette Gélinas

Conseil Central de Montréal :

Annette Gélinas, Nathalie Roussin, André Vincent

ICEA :

Mohand Atroun, André Vincent

CISO :

Gaston Sanchez

Au Conseil fédéral de la FNEEQ Le Colloque FEMMES et POUVOIR : une place à prendre !

C'est à Québec, les 29 et 30 mai que j'ai eu le bonheur de participer au Colloque *Femmes et pouvoir: une place à prendre*. En effet, comme historienne, on ne peut écouter des conférences et des témoignages sur le thème des femmes et du pouvoir sans faire une relecture de l'histoire du Québec depuis 1940. Il faut se rendre compte des batailles féministes nombreuses qui ont été gagnées et qui ont fait de notre société d'aujourd'hui une société plus égalitaire où jeunes filles et jeunes femmes québécoises peuvent voter, s'instruire, ouvrir leur propre compte de banque et envisager leur avenir avec leur propre identité et leurs propres moyens. En effet, l'autonomie politique et financière des femmes au Québec est le gain substantiel indiscutable des soixante-dix dernières années. Victoires sur le conservatisme et le sexisme, mais aussi désillusions quant aux limites imposées aux femmes gagnantes et aussi quant à la fragilité de leurs acquis. Sur ce point, plusieurs témoignages de femmes québécoises nous ont été présentés en table ronde.

D'abord celui de **Geneviève Baril**, jeune femme qui a déjà occupé la présidence de la Fédération étudiante collégiale du Québec, et qui relate les préoccupations des jeunes en matière de conciliation travail-famille-militantisme. Elle souligne qu'outre le sexisme, il y a des obstacles au pouvoir des femmes qui sont inhérents aux femmes tel que, par exemple, le manque de confiance en leurs propres compétences et capacités. Elle déplore aussi que plusieurs jeunes femmes se déclarent « Féministes? Oui, mais... ». On préférerait l'étiquette égalitariste ou humaniste. Le témoignage de la pionnière **Claire L'Heureux Dubé**, première femme juge à la Cour suprême du Canada m'a beaucoup impressionnée. Elle a dû se battre toute sa vie comme toutes les féministes et elle croit que c'est à travers la législation que les plus grands changements sont possibles. Comme juge à la retraite, elle se consacre à de nouvelles batailles pour des législations qui protégeront les femmes contre la violence conjugale. La Juge L'Heureux Dubé souligne que c'est toute une société qui gagne en justice et en égalité quand les femmes sont traitées comme des personnes ayant droit au respect et à la considération.

Le témoignage de **Lise Payette**, ministre d'état à la Condition féminine dans le cabinet Lévesque de 1976 est

éloquant à travers le titre de son livre *Le pouvoir? Connais pas*. Elle dénonce le mythe entretenu par les hommes de la féministe « laide et inintéressante comme amoureuse ». Pour madame Payette, il faut encourager nos filles dans le militantisme féministe, il faut rester auprès des femmes voilées qui sont nos sœurs plutôt que de les ostraciser et de les juger et il faut être vigilant, car les acquis des batailles antérieures sont fragiles. Ainsi, l'actuel projet de loi fédéral sur la reconnaissance du fœtus comme personne met en danger les acquis en matière de libre choix des femmes pour l'avortement. Enfin, **Francine Lalonde**, députée fédérale pour le Bloc Québécois déclare qu'une femme au pouvoir « doit s'attendre à manger des coups » et insiste sur l'importance du soutien et de la solidarité des femmes pour traverser les épreuves du combat perpétuel qui attend les femmes dans un monde résistant au changement.

Que faut-il faire? Qu'est-ce que le mouvement syndical peut faire? « Si on veut aider, il faut avoir un portrait » clame **Caroline Senneville** animatrice du colloque et secrétaire-générale de la FNEEQ. Sera donc déposé un document portrait de la participation des femmes dans les instances FNEEQ-CSN. Pour **Claudette Carbonneau**, première femme présidente de la CSN, il y a beaucoup à faire pour atteindre l'égalité et elle salue l'initiative du comité femmes de la FNEEQ, organisateur du Colloque Femmes et pouvoir, de forcer l'organisation syndicale à dresser un portrait juste de la représentation féminine dans toutes ses instances nationales et locales. Mme Carbonneau recommande d'être pro active tant lorsqu'on est appelé à soumettre des candidatures pour des postes de pouvoir que lorsqu'il s'agit de solliciter des femmes pour occuper ces postes. Le style de leadership des femmes est original et, selon madame Carbonneau, le pouvoir est une clé que les femmes doivent détenir pour changer les choses. Ainsi, une première a été vécue, en novembre 2006, quand la fédération CSN-Construction, traditionnellement masculine, a élu une femme au poste de secrétaire-générale. **Lucie Teixeira** déjà pionnière en tant qu'opératrice de pelle, reconnaît que le milieu est résistant à l'arrivée des femmes et que le maintien en poste de femmes dans le secteur de la construction tient parfois de l'héroïsme.

❖ ❖ Suite de la page 3

Cependant, pour changer les choses selon Mme Teixeira, il faut continuer le combat de l'intégration des femmes et c'est ce qui explique son arrivée à l'exécutif de la CSN-Construction. Quant au président de la fédération, **Alain Mailhot**, il soutient que «ça prend du respect dans la vie» et il avertit : «il faut replacer les commentaires déplacés». La CSN-Construction ne tolérera plus des commentaires sexistes qui font office de harcèlement sur les femmes au travail et le président de la CSN-Construction met en garde les milieux de travail qui ne prendront pas leur responsabilité par rapport au sexisme. A cet égard, Lucie Teixeira signale l'entente de partenariat de la CSN-Construction avec le F.R.O.N.T (regroupement de femmes qui évoluent dans des secteurs non-traditionnels d'emploi et d'études).

Enfin, en complément de tous ces témoignages féministes qui ont conscientisé les délégués du Conseil fédéral de la FNEEQ sur la pertinence de l'enjeu féministe aujourd'hui, s'est ajouté l'intervention d'**Élaine Hémond** invitée à présenter le Centre de développement femmes et gouvernance mis sur pied conjointement avec l'ENAP (École nationale d'administration publique). Mme Hémond encourage les femmes dans

la voie de l'engagement aux différents niveaux décisionnels publics et privés et soutient qu'une formation adaptée aux particularités des femmes telle que celle offerte par le Centre de développement femmes et gouvernance peut contribuer à franchir les obstacles et réussir à participer au pouvoir.

La conclusion de ce colloque a été formulée par une des organisatrices, Carole Morache du cégep Montmorency et membre du comité femmes de la FNEEQ. Selon elle, il faut encourager les jeunes femmes syndiquées de la FNEEQ à progresser dans les structures syndicales et il faut mobiliser les assemblées syndicales autour des projets féministes et des causes féministes à défendre. Le Colloque *Femmes et Pouvoir : une place à prendre* n'aura pas été vain car il sera suivi par l'adoption en conseil central de différentes propositions visant à recenser toutes les informations pertinentes quant à la participation des femmes aux instances et divers comités syndicaux. Ces mesures devraient améliorer la vie démocratique de la fédération et préparer une relève syndicale plus égalitaire en termes de représentation hommes-femmes. ■

Nouvelle étude du professeur Léo-Paul Lauzon

Les banques canadiennes et l'évasion fiscale dans les paradis fiscaux : 16 milliards de dollars d'impôts éludés

Le 27 mai 2008 – Le titulaire de la Chaire d'études socio-économiques de l'ESG UQAM, Léo-Paul Lauzon publie l'étude «Les banques canadiennes et l'évasion fiscale dans les paradis fiscaux : 16 milliards \$ d'impôts éludés», portant sur une période de 15 ans, soit de 1993 à 2007. Il s'agit de la deuxième étude qui traite de ce thème, la première ayant été réalisée en novembre 2004 et intitulée «Les banques canadiennes et l'évasion fiscale dans les paradis fiscaux (1991 à 2003)».

Objectifs et échantillon

Cette étude a pour but de quantifier l'évasion fiscale pratiquée par les cinq plus grandes banques canadiennes : Banque

Royale du Canada, Banque Toronto Dominion – Groupe Financier Banque TD, Banque Scotia – La Banque de Nouvelle-Écosse, Banque de Montréal – BMO Groupe financier, Banque Canadienne Impériale de Commerce – CIBC dans des paradis fiscaux notoires, grâce aux filiales qu'elles y détiennent, et ce, pour la période s'échelonnant de 1993 à 2007.

Méthodologie

Cette recherche empirique repose sur des faits passés issus des rapports annuels, des états financiers vérifiés, ainsi que des notes à ces états financiers concernant l'impôt sur le bénéfice.

❖ ❖ Suite de la page 4

Constats

Leur étude démontre que les cinq plus grandes banques canadiennes comptent au minimum 89 filiales officielles dans les paradis fiscaux, tel que mentionné dans leur rapport annuel 2007, soit en moyenne 18 filiales chacune. Selon eux, le nombre réel des compagnies apparentées aux banques canadiennes dans les paradis fiscaux est beaucoup plus élevé, car ces dernières ne font qu'énumérer, dans leur rapport annuel, leurs filiales légales sans mentionner leurs compagnies associées, satellites, fiducies, sociétés en commandite et en nom collectif, etc.

Les chercheurs observent qu'au cours des 15 dernières années (1993 - 2007), les cinq principales banques canadiennes ont réussi, selon les chiffres extraits de leurs états financiers vérifiés, à éluder aux fiscs canadien et provinciaux un montant de 16 milliards \$ d'impôts grâce à l'évasion fiscale pratiquée dans les paradis fiscaux par leurs filiales.

D'après l'état des résultats des cinq plus grandes banques canadiennes, les chercheurs constatent que l'exonération d'impôts des filiales bancaires situées dans les paradis fiscaux représente, pour les 15 dernières années (1993-2007), 30% de la charge totale d'impôts sur le revenu. Selon eux, l'évasion fiscale pratiquée par les banques canadiennes dans les paradis fiscaux a tendance à grimper considérablement à chaque année, tant en chiffres absolus qu'en pourcentage de la charge annuelle d'impôts sur le revenu. Durant les quatre dernières années (2004 - 2007), l'évasion fiscale effectuée par les cinq plus grandes banques canadiennes a totalisé 6,5 milliards \$, soit 41% de l'évasion fiscale pratiquée au cours des quinze dernières années (1993 - 2007) et représente 37% de la charge d'impôts sur le revenu total (17,6 milliards \$) des quatre dernières années. L'évasion fiscale des banques pour les quatre dernières années représente plus du tiers de sa charge totale d'impôts sur le revenu pour cette période. Les chercheurs observent qu'en 1993, les cinq plus grandes banques canadiennes avaient détourné 302 millions \$ dans les paradis fiscaux. Quinze ans plus tard,

soit en 2007, cette fuite d'impôts sur le revenu s'est accrue et correspond à une sortie d'impôts de 2,4 milliards \$, soit une augmentation de 2,1 milliards \$ équivalent à 700%.

Pour des fins de comparaisons, les chercheurs évaluent qu'au cours des trois dernières années (2004 - 2006) la banque américaine Bank of America a payé à elle seule le double en impôts sur le revenu, soit 25,5 milliards \$, versus 13,6 milliards \$ défrayés par les cinq plus grandes banques canadiennes. Selon eux, Bank of America a cumulé 500 millions \$ d'exonération d'impôts sur le revenu grâce à ses opérations dans les paradis fiscaux au cours des trois dernières années (2004-2006). Cette somme totalise 2% de sa charge totale d'impôts sur le revenu pour cette période, comparativement aux cinq principales banques canadiennes qui ont détourné 4 milliards \$ d'impôts dans les centres financiers offshore, correspondant à 29,4% de leur charge totale d'impôts sur le revenu.

Recommandations

Selon les chercheurs : « l'évasion fiscale généralisée pratiquée par les banques canadiennes et leurs nombreux clients corporatifs et individuels dans les paradis fiscaux correspond à une fraude fiscale de plusieurs milliards de dollars par année qui hypothèque grandement l'équité fiscale au pays et met en péril le maintien de nos programmes sociaux et de nos biens collectifs ». Par conséquent, ils recommandent de mettre fin à la fraude fiscale généralisée dans les paradis fiscaux en éliminant les paradis fiscaux, ce qui requerrait, selon eux, un minimum de volonté politique. Ils réitèrent que : « l'évasion fiscale dans les paradis fiscaux est une fraude qui représente annuellement un manque à gagner de plusieurs milliards de dollars pour nos gouvernements et met en péril la sécurité sociale du pays et le maintien de nos programmes sociaux ». ■

Pour obtenir l'étude: www.cese.uqam.ca

Source : Jenny Desrochers
Division des relations avec la presse et événements spéciaux
Service des communications, UQAM
Tél.: 514 987-3000, poste 7730
desrochers.jennifer@uqam.ca